



C3334

GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session GC:
23.6.2014	26-27.6.14
Président	<input checked="" type="checkbox"/> Députés (100)
Correspondance GC	<input checked="" type="checkbox"/> Bureau
Secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/> Chefs de groupe
Commission:	
Objet:	pt 173 adj.
Copie à:	com. judiciaire

Grand-Conseil de la République  
et Canton de Genève  
Rue de l'Hôtel de Ville 2  
1204 GENEVE

Carouge, le 20 juin 2014

Concerne : PL 11228-A – PL LPol

Monsieur le Président,  
Mesdames les Députées,  
Messieurs les Députés,

Le Groupement des Associations de la Police apprend que le Projet de loi sur la police serait appointé en urgence à la prochaine session du Grand Conseil.

Aussi, nous nous voyons contraints de vous adresser la présente, transmise par ailleurs par email à chacun des députés, pour vous informer que les trois syndicats de police que nous représentons se montrent aujourd'hui opposés au projet de loi dont il vous est demandé le vote.

Nous venons donc respectueusement vous demander de ne pas voter ce texte dans l'urgence et de le renvoyer en commission.

Dans le cadre de notre participation aux travaux préparatoires, notamment dans nos rapports avec notre ministre de tutelle M. le Conseiller d'Etat Pierre MAUDET, nous avons accepté l'hypothèse que certains acquis qui sont les nôtres, en particulier s'agissant de nos rémunérations, soient intégrés dans le futur règlement d'application (RPol).

Tant M. MAUDET que le Conseil d'Etat nous avaient alors promis (cela est repris dans l'exposé des motifs à l'appui du projet de loi), le maintien de nos acquis sociaux, en particulier que nos rémunérations ne seraient pas affectées. Cette promesse nous confortait dans l'idée que la future LPol pouvait se montrer peu complète, au profit du futur RPol.

Malheureusement, il s'avère aujourd'hui que nous ne pouvons plus nous fier à ces promesses. En effet, le projet SCORE, visant à revoir la méthode de rémunération de l'ensemble de la fonction publique, nous a entre-temps été présenté. Et nous avons découvert que celui-ci ne tient plus compte des spécificités de nos métiers, dans ses critères de pondération, alors qu'il semblait pourtant jusqu'ici incontesté par tous qu'une rémunération comme par exemple celle au travers de l'indemnité pour inconvénients de service (rebaptisée par l'Office du personnel de l'Etat « indemnité pour risques à la fonction ») que nous percevons, se justifie pour compenser l'exposition à la violence, les spécificités de nos horaires imprévisibles, le tort moral, etc.

Nos craintes deviennent ainsi des certitudes que dans la conjugaison de la nouvelle LPol que vous seriez appelés à voter et de SCORE, les fonctionnaires de la prison et de la police perdront une part importante de leur rémunération.

Nous comprenons définitivement que tant M. MAUDET que le Conseil d'Etat ne pourront tenir leur promesse de ne pas toucher à notre rémunération.

Notre soutien au projet de nouvelle loi sur la police devient, vous le comprendrez, impossible, dès lors que ce projet reste muet sur le maintien de nos acquis sociaux, en particulier s'agissant du droit à l'indemnité pour risques à la fonction. Notre soutien est d'autant plus impossible que ce projet de loi comporte encore de nombreuses failles ou lacunes, par exemple s'agissant de la question des grades et des promotions.

Nous avons besoin que la loi, démocratiquement votée par le Grand Conseil, nous apporte les garanties minimales nous permettant de poursuivre notre mission.

Un vote dans l'urgence du projet de loi sur la police qui vous est soumis reviendrait à nier ce besoin, à tout le moins à nier qu'un débat politique est aujourd'hui nécessaire.

Nos syndicats souhaitent pouvoir s'inscrire autant que possible dans un processus de concertation sociale et éviter que la grogne qui gagne de plus en plus les rangs de nos membres ne prenne de l'ampleur.

A ce jour, et fort malheureusement, il s'avère que les options prises par les autorités exécutives du canton et la répétition de promesses non-tenues, ne font qu'aviver le conflit social.

C'est donc avec l'espoir que les représentants du peuple sauront prendre la mesure de nos préoccupations que nous vous adressons la présente pour vous demander de prendre le temps de la réflexion et de nous écouter, avant d'adopter un texte qui serait perçu par nos membres comme une étape cruciale du démantèlement de notre statut.

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'accueil positif que vous réserverez à notre demande et nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, nos respectueuses salutations.

GAP  
Antoniétti Christian  
Président

